



POYET KARINE

*EUROPA SONT  
PROPRIÉTAIRE LAMPERT  
ALEXANDRE*

( J II Europe )

# Table des matières

Découverte et dénomination

Orbite et rotation

Caractéristiques physiques

Structures externes

Surface

Structure interne

Océan subglaciaire

Structure centrale

Possibilités de vie extra-terrestre

Arguments contre la possibilité de vie sur Europe

Possibilités sur Terre d'une vie différente

Possibilités analogues sur Europe

Une seule solution pour trouver la réponse : aller explorer

«Possibilités quant à l'existence de la vie au-delà de la Terre»

Un océan dix fois plus profond que ceux de la Terre

Comment les autores boréales ont mené les scientifiques vers cette découverte

Déjà un océan liquide sur une autre lune de Jupiter

TRAITÉS DES NATIONS UNIES L'ESPACE  
EXTRAATMOSPHERIQUE

Table des matières

Avant-propos

*Première partie*

## **Comment Lampert Alexandre peut-il être le propriétaire d'une lune de Jupiter Europa ?**

Juridiquement aucun état ou gouvernements ne peut être propriétaire d'une planète, d'un astre, d'une lune etc.

Il y a eu dernièrement bien sûr un nouveau traité des Nations unies disant qu'aucun citoyen ne pourrait être propriétaire d'un astre, mais il y a néanmoins une faille, car ce traité n'a pas été ratifié par tous les états « gouvernement ».

Un Américain M. Dennis M. A déposé une déclaration de propriété auprès de l'organisme des Nations unies ainsi que les gouvernements américains et russes 1980, s'assurant ainsi une base juridique pour la propriété des biens vendus par l'ambassade lunaire.

Il y a eu aussi cet espagnol qui en 2010 à l'aide d'un notaire s'autoproclamait propriétaire du soleil, elle en vendait des parcelles sur eBay, ce dernier après un certain temps ayant laissé faire des bénéfices à cet espagnol à bloquer ces fonds !

La propriétaire du soleil a donc porté plainte contre eBay la plainte a bien été reçue par les tribunaux espagnols.

En France bien sûre nous avons ratifié ce fameux traité dans quelques années quand des citoyens américains et

espagnols seront propriétaires de toutes les planètes de notre système solaire.

La France sera obligée de rémunérer ces derniers pour pouvoir exploiter les matières premières qui se trouvent sur ses planètes !

C'est pour ces raisons que LAMPERT Alexandre s'est autoproclamé propriétaire de la lune de Jupiter EUROPA, citoyen français mais avant tout citoyen du monde. Il estime que ce qui vaut pour un individu vaut pour tous, pour étayer ses dires il s'appuie sur ce qui est incontestable c'est-à-dire le traité des droits de l'homme !

# La déclaration de l'acte de propriété EUROPA

Europe

Jupiter II

Europa

Type Satellite naturel de Jupiter

Caractéristiques orbitales

Demi-grand axe 671 100 km

Péri apside 664 862 km

Apo apside 676 938 km

Excentricité 0,0094

Période de révolution 3,551181 d

Inclinaison 0,469°

Caractéristiques physiques

Diamètre 3 121,6 km

Masse  $4,8 \times 10^{22}$  kg

Gravité à la surface 1,31 m/s<sup>2</sup>

Vitesse de libération 2 km/s

Période de rotation 3 j 13 h 14,6 min

Synchrone

Magnitude apparente 5,29

Albédo moyen  $0,67 \pm 0,02$

Température de surface moyenne : 125 K

Caractéristiques de l'atmosphère

Pression atmosphérique dioxygène

Découverte

Découvreur Galilée

Simon Marius

Date de la découverte 8 janvier 1610

Propriétaire LAMPERT Alexandre

Date de propriété 27 juillet 2015

Il est dit qu'à partir de la date de propriété 27/07/2015 à 23H59 il sera donné un temps d'opposition à cet acte d'auto proclamation d'une durée qui représente une période de révolution de J II Europe (en 3 j 13 h 14,6 min).

Après cette période toutes oppositions sera caduque la partie concernée c'est-à-dire Monsieur LAMPERT Alexandre n'est en aucun cas responsable d'informer les personnes, être, énergie ou tout autre extra-terrestre qui voudrait s'opposer à cette acte, étant donné que ces personnes sont

responsables de se tenir informé de ce qu'ils auraient de droit !

#### Article 1 :

Toute immigration installations, exploitation à titre humanitaire qu'elles soient de type humaine ou extra-terrestre dans les limites du raisonnable sera autorisée.

#### Article 2 :

Toute exploitation des ressources quelles qu'elles soient à titre d'enrichissement personnel d'un tiers d'une entreprise ou toutes autres organisations qu'elles soient humaine ou extra-terrestre, devront faire l'objet d'une demande en bonne uniforme aux propriétaires.

#### Article 3 :

Toutes installations de structures, bâtiments ou autres qui seraient permanentes doit faire l'objet d'une demande en bonne uniforme aux propriétaires.

#### Article 4 :

Les alunissages à titre de recherche scientifique ou en cas d'avarie d'appareils de transport spatial sont autorisés.

#### Article 5 :

Il est rappelé que le seul propriétaire des matières de toute forme qu'elle soit organique chimique solide et autre, sachant que cette liste n'est pas exhaustive, sont la propriété de Monsieur LAMPERT Alexandre.

#### Article 6 :

Il est dit que les terres qu'elles soient en surfaces ou souterraines ainsi que la stratosphère espace de circulation de transport spatial autour du périmètre d'Europa, sachant que cette liste n'est pas exhaustive, sont la propriété de Monsieur LAMPERT Alexandre.

#### Article 7 :

Il est dit que le propriétaire Monsieur LAMPERT Alexandre citoyen français, citoyen du monde, citoyen du système solaire, citoyen de la lune de Jupiter Europa, est le premier Europa citoyen.

#### Article 8 :

Il est dit que les Europa citoyens sont pacifiques et neutres à ce titre, ils ne doivent pas rentrer en conflit que cela soit terrestre ou interstellaire.

Et n'aider aucune des parties qui seraient dans de tels conflits, sauf bien sûr à titre humanitaire ou d'aide intergalactique !

#### Article 9 :

Aucuns gouvernements, états, autres personnes physiques ou morales ne pourront s'approprier la propriété et tous ce qui en découlent, d'Europa (J II Europe ), à part le propriétaire et seuls ayants droits Monsieur LAMPERT Alexandre né à Épernay dans la Marne en France le 14 avril 1982 fils de Madame Poyet Claudine et de Monsieur Lampert Patrice aussi connu sous le nom d'Antoine Dumanoir, fils lui-même de Lampert Pierre dit Pierre Horn.

## Article 10 :

Nous Lampert Alexandre déclarant sur les droits de l'homme et du vivant que nous confions la protection de notre bien, juridiquement et militairement à la plus haute instance extraterrestre, ou intergalactique « à savoir que cette dénomination est la dénomination humaine et que ses hautes instances doivent œuvrés pour le bien de tout le vivant présent dans notre galaxie ».

Qui en échange de ses protections se verra allouer 5 % de toute matière ainsi que l'autorisation de 5 % d'installations permanentes sur Europa, sachant que cette liste est non exhaustive.

Ci-dessous documents officiels de Lampert Alexandre faisant valoir ce qui est de droit :



parcelles du dudit bien, et de vendre ou de donner la nationalité de citoyen Europa à qui il veut que ces personnes soient en humaine, extraterrestre ou d'autres entités.

Les lois et traités ci-dessus ne sont pas exhaustive et Monsieur Lampert Alexandre est en droit de les modifier à sa guise à tout moment, si à la date citée plus haut dans le document aucune parti ne s'est manifesté pour contredire se dit acte Monsieur Lampert Alexandre ne sera tenu responsable d'aucune loi et traités intergalactiques autres.

Il ne sera donc attaquant amendable par aucune institution de l'univers.

Il ne sera pas non plus exécutable ou punissable !

Europe, officiellement Jupiter II Europe (en abrégé J II Europe, internationalement *J II Europa*) est un [satellite naturel de Jupiter](#), le sixième par la distance et le deuxième parmi les [satellites galiléens](#).

Avec un diamètre de 3 121 kilomètres, Europe est le quatrième plus gros satellite de Jupiter et le sixième du [système solaire](#). Sa surface est composée de [glace](#) et se trouve être la plus lisse de tout le système solaire. Bien que sa température soit au maximum de -150 °C, on suppose qu'en dessous se trouve un [océan](#) liquide d'environ 90 kilomètres de profondeur. De plus, des [geysers d'eau](#) ont été détectés à sa surface. Ces éléments laissent à penser qu'Europe pourrait être habitable par certains organismes, bien que cette hypothèse ne soit pas encore vérifiée. À ce sujet, la [NASA](#) projette de lancer vers [2020-2030](#) une [sonde spatiale](#) dans le système de Jupiter, afin d'étudier en détail Europe, le projet ayant pour nom de code [Europa Clipper](#)<sup>1</sup>.

## Découverte et dénomination

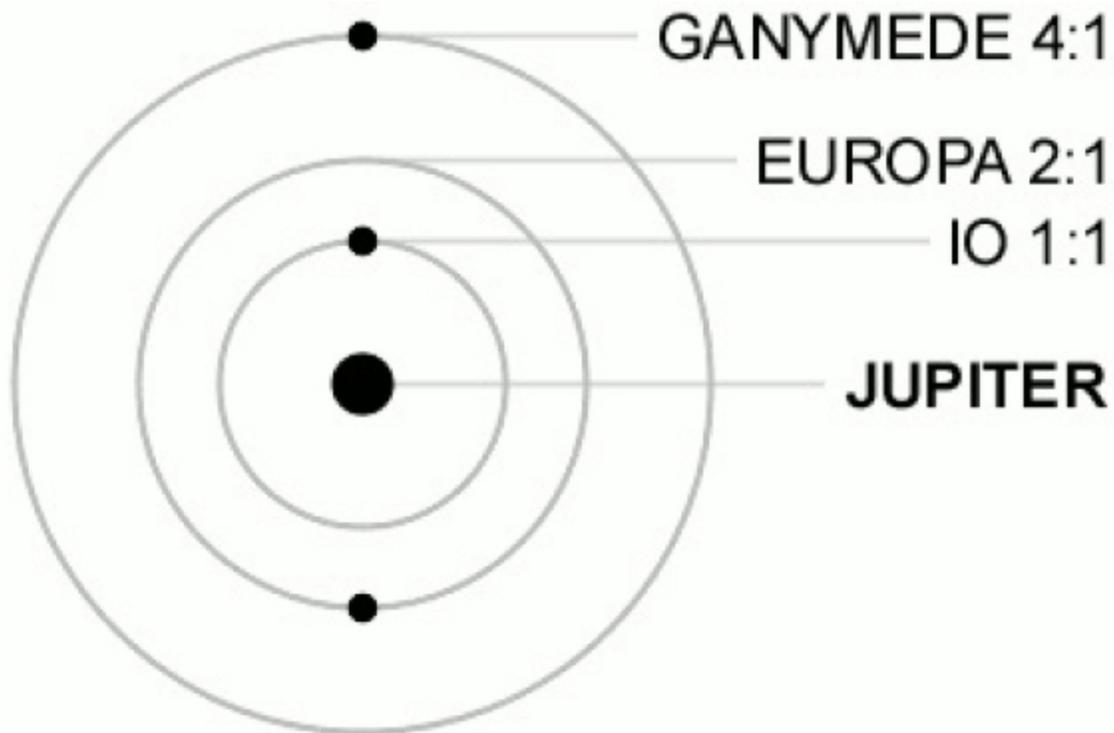
Europe est une des quatre lunes galiléennes. Les trois premières ([Ganymède](#), [Io](#) et [Callisto](#)) ont été observées pour la première fois le 7 janvier 1610 par [Galilée](#) avec une simple lunette grossissant 20 fois à l'[université de Padoue](#). Galilée ne put pas observer Europe ce jour-là, mais la nuit suivante. Le nom du satellite provient de celui d'[Europe](#), fille du roi [Agénor](#) de [Tyr](#), aimée du roi des Dieux de l'[Olympe Zeus](#). Le nom des autres satellites galiléens sont aussi tirés de la mythologie. Ces noms ont été suggérés par [Simon Marius](#), qui déclara avoir trouvé ces satellites indépendamment, mais fut accusé de plagiat par Galilée. Marius lui-même attribuait l'idée de ces noms à [Johannes Kepler](#)<sup>2, 3</sup>. Cependant, aussi bien Galilée que Marius avaient commencés par nommer les quatre satellites visibles de Jupiter en les numérotant dans l'ordre croissant de leur distance à la planète.

Cet usage fut longtemps le seul utilisé, et Europe fut nommée pendant trois siècles « Jupiter II ».

La découverte d'[Amalthée](#) en 1892, dont l'orbite est intérieure à celle d'[Io](#)<sup>4</sup>, aurait dû décaler la nomenclature d'une unité, mais elle se vit octroyer, contrairement à la logique initiale, le numéro V. Les sondes [Voyager](#) découvrirent trois satellites intérieurs<sup>4</sup> supplémentaires en 1979, si bien qu'Europe est aujourd'hui le sixième satellite connu par ordre de distance à Jupiter. La numérotation des satellites de Jupiter a suivi l'ordre de leur découverte, et cette primauté de l'ordre de découverte sur celui de distance est toujours en place aujourd'hui pour une raison de simplicité : une fois numéroté, un satellite conserve de

façon unique et définitive son numéro. On revint cependant à la proposition de Simon et Kepler<sup>5</sup>, en donnant des noms extraits de la mythologie, bien que l'appellation séculaire de « Jupiter II » soit toujours utilisée pour la désignation systématique du satellite.

## Orbite et rotation



Comportement résonant des orbites d'Io, Europe et Ganymède. Vue du nord.

Europe fait le tour de Jupiter dans le **sens direct** à une distance moyenne de 670 900 km en 3 j 13 h 14,6 min. L'orbite a une **excentricité** de 0,0101 : c'est-à-dire que la distance à l'astre des points le plus éloigné et le plus rapproché (les **apsides**) ne diffèrent que de  $\pm 1,01\%$  de leur moyenne (demi **grand axe**). Le plan de l'orbite d'Europe est incliné de  $0,47^\circ$  par rapport à l'écliptique.

La **période** d'Europe est en **résonance orbitale** avec celle de ses deux voisins dans les rapports 2:1 et 1:2. C'est-à-dire

que, quand Ganymède fait un tour, Europe en fait 2 et Io 4. Cette résonance est stabilisée par les forces mutuelles de gravitation entre Jupiter, Io, Europe et Ganymède.

Europe présente comme les autres satellites de Jupiter une **rotation synchrone**, qui lui fait montrer toujours la même face à la planète (comme la Lune terrestre).